

Trélazé



En 1863 les propriétaires d'une fabrique d'allumettes chimiques à Angers, transfèrent leur entreprise à Trélazé. En 1872 l'Etat se réserve le monopole de la fabrication d'allumettes et confie l'exploitation à la Compagnie générale des allumettes.

En 1890 l'Etat prend directement en charge la gestion de la manufacture qui est transférée en 1930 rue Jean-Jaurès.

1935 avec le rattachement du monopole des Allumettes, jusqu'alors exploité dans le cadre d'une régie d'État, le Seit devient le Seita.

En 1981 fermeture de cette manufacture qui était très représentative de l'architecture industrielle de la première moitié du XXe siècle et ouvrait une surface de 6,7 hectares.



Réhabilitation des halles en cour-jardin, la création de 250 logements et l'installation d'ateliers d'artistes.

Le programme comprend également la création d'un parc urbain relié à une voie verte et d'une place publique à l'entrée de l'ensemble du site.